

Décision DG-2025-05 relative à la composition du Comité local de sélection VT

LE DIRECTEUR

Vu le code de l'Education notamment ses articles L. 952-6 et L. 952-6-1 ;
 Vu le décret n°2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture ;
 Vu l'arrêté du 2 novembre 2018 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités de sélection chargés du recrutement des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture ;
 Vu l'arrêté du 3 janvier 2020 relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des ensa ;
 Vu l'avis n°2025/CPS-restreint/007 du Conseil Pédagogique et Scientifique siégeant en formation restreinte le 18 février 2025 fixant la composition nominative des comités de sélection ;
 Vu le règlement intérieur du comité de sélection de l'ensa Nantes pour le poste de Professeur du champ disciplinaire Ville et Territoires (VT) en catégorie 2,

DECIDE

Article 1^{er} : La composition numérique du comité de sélection constitué pour le recrutement d'un Professeur dans la discipline VT est fixée à 8 membres.

Article 2 : La composition nominative du comité de sélection chargé du recrutement du Professeur est fixée comme suit :

ENSA NANTES	
Référence de la fiche de poste : 2024-1778363 - Professeur des ENSA, catégorie 2	
Discipline : VT	

Membres appartenant aux établissements				
N° Ordre	Civilité	Nom	Prénom	Discipline
1	M	VIOLEAU	Jean-Louis	SHS
2	Mme	TESSIER	Maëlle	TPCAU
3	Mme	HALGAND	Marie-Paule	HCA
4	M	DEVISME	Laurent	SHS
Membres extérieurs aux établissements				
5	M	BERTONI	Angelo	VT
6	Mme	TIRY-ONO	Corinne	VT
7	Mme	SEGAPPELI	Silvana	VT
8	M	GWIAZDZINSKI	Luc	VT

Article 3 : Monsieur Angelo BERTONI, Professeur HDR de l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg, est désigné en qualité de Président de ce comité de sélection.

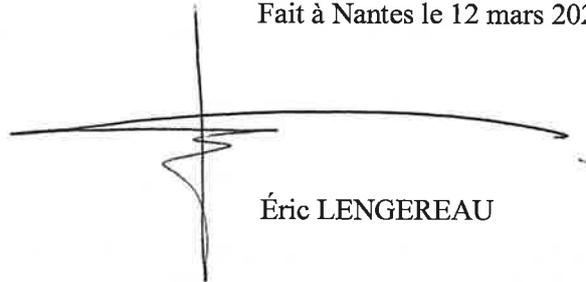
Article 4 : Monsieur Jean-Louis VIOLEAU, Professeur HDR de l'ensa Nantes, est désigné en qualité de Vice-Président de ce comité de sélection.

Article 5 : Madame Corinne TIRY-ONO est désignée en qualité de suppléante à la présidence de ce comité de sélection.

Article 6 : Le comité de sélection VT fonctionne pour la durée de la campagne de recrutement 2025, pour le poste référencé à l'article 2. Après avoir délibéré sur les candidatures et déterminé la liste des candidats retenus, il est mis fin au comité de sélection.

Article 7 : Les services administratifs de l'ensa Nantes sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes le 12 mars 2025

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line crossing it in the middle, and a small loop at the bottom.

Éric LENGEREAU